

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.11.164.B

**Camping
communautaire -
Construction d'un
bâtiment sanitaires -
Lot n°8 " électricité -
courants forts et
faibles" : avenant n°1**

LE SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 octobre 2013**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 NOVEMBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.11.164.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

CAMPING COMMUNAUTAIRE - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SANITAIRES - LOT N°8 " ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES" : AVENANT N°1

Par délibération n°162 B du 6 décembre 2012, le bureau communautaire a validé la consultation par marché à procédure adaptée pour la construction d'un bâtiment sanitaire au camping du plan d'eau à Saint-Yrieix.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés du 24 janvier 2013 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°8 « électricité – courants forts et faibles » à la société SANTERNE – 25 rue de l'Europe – ZE Les Voûtes – 16730 FLEAC, pour un montant de 9 366,90 € HT.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'installer 2 sèches-mains, prestation non prévue au marché de base de la maîtrise d'œuvre. Le montant en plus-value pour cette prestation supplémentaire est de 608,28 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 26 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la commission MAPA du 24 octobre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°8 « électricité – courants forts et faibles » confié à la société SANTERNE – 25 rue de l'Europe – ZE Les Voûtes – 16730 FLEAC, ayant pour objet une prestation en plus-value d'un montant de 608,28 € HT.

Le montant du marché passe de 9 366,90 € HT à 9 975,18 € HT, soit une augmentation de 6,49 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe camping – article 2313 – opération 200801.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

12 novembre 2013

Affiché le :

12 novembre 2013